

# BRUXELLES PATRIMOINES

N°014

AVRIL 2015

DOSSIER LA FORÊT DE SOIGNES

---

VARIA

Le Jardin zoologique de Bruxelles

---

Les parcs de Laeken dans  
leur contexte

---

Le Prix du Paysage  
du Conseil de l'Europe

---



UNE PUBLICATION DE BRUXELLES DÉVELOPPEMENT URBAIN

# LE PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE

**ISABELLE LEROY**

HISTORIENNE DE L'ART, DIRECTION DES MONUMENTS ET DES SITES



L'Hof ter Musschen à Woluwe-Saint-Lambert. Prix belge du Paysage 2014 (G. Vermoelen, CEBE).

« Le paysage est une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou les visiteurs, qui évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains. Reflet de l'identité et de la diversité européenne, le paysage est notre patrimoine naturel et culturel vivant, qu'il soit remarquable ou quotidien, urbain ou rural, terrestre ou aquatique. »

La Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe (ou Convention de Florence) a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence et a été ratifiée par la Belgique le 28 octobre 2004. Elle a pour objectif de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. La gestion des paysages est une

matière particulièrement transversale puisqu'elle intervient à la fois dans les politiques du patrimoine, de l'environnement, mais aussi de la planification, de l'urbanisme, de la rénovation urbaine et de la mobilité. La Convention du paysage introduit, à l'échelon européen, un concept qualitatif de protection, de gestion et d'aménagement de l'ensemble du territoire et non seulement des

paysages exceptionnels. Par son approche innovante et son champ d'application plus large, elle complète les conventions patrimoniales du Conseil de l'Europe et de l'Unesco.

La Convention du paysage institue un Prix du Paysage du Conseil de l'Europe décerné tous les deux ans par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Son lauréat doit démontrer une attention particulière pour le développement territorial durable, la sensibilisation et la participation du public. Il doit, en outre, pouvoir servir d'exemple à d'autres projets paysagers en Europe. Le concours est ouvert aux associations, collectivités ou autorités locales, à titre particulier ou en partenariat avec d'autres acteurs. Initié en 2010, ce prix est de nature à accroître la sensibilisation de la société civile à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation. Il récompense des initiatives concrètes et exemplaires pour la réalisation d'objectifs de qualité paysagère sur le territoire des Parties à la Convention.

La première édition du Prix a été remportée par le «Parc de la Deûle» (France). En 2012, «Le Projet Carbonia : la machine paysage» (Italie) a été retenu. En 2014, c'est le projet polonais «Préserver la valeur écologique dans le paysage de la vallée fluviale de Szprotawa» qui a été primé.

La sélection du candidat belge est organisée à tour de rôle par les Régions, un an avant sa soumission au Conseil de l'Europe. Ce concours biennal, organisé depuis 2010, récompense une réalisation située sur le territoire régional, qui se veut exemplaire en matière de valorisation du paysage et est achevée depuis au moins trois ans. Le règlement du concours se calque sur le modèle européen. Son lauréat est désigné automatiquement comme candidat belge au Prix du Paysage du

Conseil de l'Europe. Des mentions sont également prévues pour des projets exemplaires sur des critères spécifiques.

En 2011, le projet wallon «La route paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut» a concouru pour la Belgique. En 2013, c'est le projet de gestion et de valorisation du paysage industriel réhabilité en parc national de «Hoge Kempen» qui a été sélectionné et a obtenu une mention au niveau européen. En 2014, c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui a organisé la sélection nationale, pour concourir à la quatrième édition du Prix du Paysage du Conseil de l'Europe qui se déroulera en 2015-2016.

Suite à l'appel à candidature lancé en avril 2014, la Région de Bruxelles-Capitale a enregistré cinq dossiers de candidature. Trois dossiers émanent de Bruxelles Environnement : «Restauration et mise en valeur du site du Prieuré du Rouge-Cloître à Auderghem»; «Paysage maraîcher urbain : Keyenbempt et le Carré Tillens» à Uccle; «Les jardins du Fleuriste, un espace pour les arts et techniques du jardin» à Laeken. Deux autres dossiers – «Hof ter Musschen» à Woluwe-Saint-Lambert et «Cité Modèle, Projet de Rénovation du Site», à Bruxelles-Laeken – ont été introduits respectivement par l'association Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environs et le Foyer Laekenois.

En septembre 2014, les candidatures ont été évaluées sur base de critères précis par un jury professionnel composé de mesdames Mireille Deconinck (Service public de Wallonie), Marie-France Degembe (Commission royale des Monuments et des Sites), Marie-Françoise Godart (Université libre de Bruxelles/Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire), Sarah de Meyer (*Flanders*

*Heritage Agency*) et messieurs Christophe Delhaise (Fédération Wallonie-Bruxelles), Gaspard Jedwab (Bibliothèque Pechère), Luc Lampaert (Association belge des Architectes de jardin et paysagistes), Pierre Vander Straeten (Commission régionale de Développement/Université catholique de Louvain en Woluwe).

Les cinq sites candidats présentaient un potentiel intéressant. Toutefois, certaines candidatures très prometteuses ne paraissaient pas suffisamment abouties pour satisfaire aux critères européens.

À l'issue de sa délibération, le jury a décidé, par consensus, d'attribuer le Prix belge du Paysage 2014 au dossier de l'Hof ter Musschen à Woluwe-Saint-Lambert. Ce dossier s'est démarqué tant par ses qualités paysagères intrinsèques que par sa gestion et sa participation citoyenne. Il est apparu comme celui répondant le mieux aux exigences européennes.

Le jury a également décidé de décerner des mentions spéciales pour les dossiers répondant de manière particulièrement remarquable à l'un des critères définis. Deux sites présentés par Bruxelles Environnement ont été retenus : d'une part le site du Carré Tillens, faisant partie du dossier Paysage maraîcher urbain, pour son exemplarité en terme de participation citoyenne et, d'autre part, le dossier de Restauration du site du Rouge-Cloître, pour ses aspects liés au développement territorial durable.

*Les textes ci-après proviennent des projets présentés par les candidats sélectionnés.*

## HOF TER MUSSCHEN

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les espaces ouverts façonnés par l'activité agricole ont fait place au développement urbain de Bruxelles. Les exploitations agricoles ont disparu les unes après les autres et leurs terres ont été destinées à d'autres fonctions.

Quelques rares vestiges subsistent encore, dont l'Hof ter Musschen, situé à Woluwe-Saint-Lambert, à l'est de la capitale. Ferme d'élevage et de culture, elle arrête définitivement toute activité en 1979. Dans les années 1980, la Commission pour l'Environnement de Bruxelles et Environs (CEBE) s'intéresse à la valeur paysagère, historique et biologique de ce site de 10 hectares.

À l'époque, son projet vise à :

- préserver les caractéristiques du paysage agricole et les quelques vestiges résiduels de cette activité ;
- favoriser flore et faune locales en développant une gestion basée, au moins en partie, sur l'activité passée (pâturage et fauche) (fig. 1a) ;
- obtenir un statut de protection permettant de pérenniser le site ;
- préserver le fournil de la ferme comme élément paysager et le faire revivre en portant une activité de « cuisson de pains à l'ancienne » ;
- informer le public ;
- intégrer une dimension sociale.

Aujourd'hui, de nombreux résultats ont été obtenus. La ferme a été classée comme monument en 1988 et le fournil a été restauré en 2007, avec l'aide de la Direction des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale. Le complexe



▲ 1a

marécageux a, quant à lui, été classé comme site en 1994, affecté en Zone verte de haute valeur biologique dans le Plan régional d'Affectation du Sol et désigné Natura 2000. Des inventaires complets de la faune et de la flore ont été réalisés et de nombreuses collaborations naturalistes avec des spécialistes et associations, tant belges qu'étrangers, à des fins d'identification et de confirmation d'observations relatives à la biodiversité, ont été mises sur pied (fig. 1b).

Outre les conventions d'occupation avec les propriétaires du site (UCL et commune de Woluwe-Saint-Lambert), un plan de gestion naturelle a été élaboré. Une convention avec des propriétaires de chevaux, dont la police fédérale à cheval, a été établie afin d'assurer une gestion par pâturage des prairies hautes. Un minimum de douze gestions annuelles du site par des bénévoles ont lieu et des membres du personnel d'entreprises privées y participent dans le cadre d'activités style « *team building* », ce qui donne à tout un chacun l'occasion de devenir un véritable acteur de la gestion du patrimoine. La CEBE assure également une surveillance du site afin de le protéger des dégradations.

Depuis 2007, des fournées sont à nouveau organisées dans le fournil et six à dix animations publiques ont lieu annuellement (fig. 1c).

Afin d'informer et de sensibiliser le public, un minimum de douze visites guidées gratuites par an sont organisées. Sur demande, des visites guidées scolaires ou pour les groupes sont également possibles. Outre son bulletin trimestriel, la CEBE réalise des expositions sur la richesse du site. Elle a aussi publié un ouvrage sur l'histoire de la ferme et créé un site web.

Enfin, dans sa gestion du site, l'association n'a pas oublié la dimension sociale. Elle valorise les subsides publics en confiant certains travaux de gestion à des entreprises de travail adapté (de cette manière, les subsides sont employés à la fois pour un objectif patrimonial et environnemental mais aussi social) et a mis en place une convention de collaboration avec différents organismes pour l'application de peines d'intérêt général (peines alternatives à l'incarcération). Elle propose aussi des chantiers « nature » pour écoliers et des exposés historiques, visites « nature » et animations « cuisson de pains » avec des institutions pour personnes handicapées.

**CANDIDAT**

Commission de l'Environnement de  
Bruxelles et Environs (CEBE)

**PARTENAIRES**

- Service public régional de Bruxelles –  
Direction des Monuments et des Sites
- Bruxelles Environnement
- Commune de Woluwe-Saint-Lambert
- Université catholique de Louvain en  
Woluwe
- Police fédérale à cheval
- Ferme Hof ter Musschen
- Institut royal des Sciences  
naturelles de Belgique
- Association pour l'Étude de la Floristique
- Société belge de Malacologie
- Particuliers

**FINANCEMENT**

- Service public régional de Bruxelles –  
Direction des Monuments et des Sites
- Bruxelles Environnement
- Commune de Woluwe-Saint-Lambert



▲ 1b

▼ 1c



Fig. 1a à 1c (J.-Ph. Coppée, CEBE).

# PAYSAGE MARAÎCHER URBAIN : LE KEYENBEMPT ET LE CARRÉ TILLENS



**Fig. 2a**  
Carré Tillens (A. Demonty, Bruxelles Environnement).

Le projet «Paysage maraîcher urbain» concerne la requalification de deux friches urbaines dans le cadre du programme de «Maillage Vert» de la Région de Bruxelles-Capitale: le Keyenbempt et le Carré Tillens (fig. 2a).

La dynamique spontanée de potagers, installée depuis des décennies sur ces terrains promis à la construction d'autoroutes et d'immeubles, a consacré au fil du temps ces espaces verts autoproclamés. La découverte de pollutions de sol précipita un déclin des activités et une dégradation de ces sites. Se sont alors initiées, en parallèle, deux démarches de réflexion sur les usages, le paysage et la biodiversité sur fond d'assainissement des sols. Les deux projets intègrent les maraîchers comme acteurs du paysage dans une cogestion de l'espace.

Le Keyenbempt a vu réapparaître son marais. Le projet consiste à maintenir de larges zones libres, tant dans le bois que sur le pré de fauche, afin de laisser s'épanouir les enfants et les mouvements de jeunesse et à aménager trois zones affectées à la culture maraîchère, dispersées sur

le site. Les travaux de remembrement ont permis de retracer des liens qualitatifs entre les quartiers et la lisibilité de l'espace a été améliorée par la mise en valeur de cours d'eau, de marais et de zones de cultures maraîchères, de nature ou de détente.

Intégré au réseau «Natagora» et propriété du CPAS de Forest, le Carré Tillens a retrouvé son équilibre entre ville, nature et jardins potagers. Le «Comité des jardins du Carré Tillens», actif depuis 30 ans sur le site, a souhaité le concours de Bruxelles Environnement pour repenser cet espace vert de quartier. Ainsi, le site s'est enrichi d'un site de compostage communautaire, d'un rucher, d'une zone de petits fruits, d'un espace de liberté pour les chiens, d'espaces libres et d'une aire de repos. Le site combine à présent des ambiances en chambres de verdure avec des vues longues grâce à la création d'un belvédère. Le projet s'est construit dans une démarche de consultation et de participation, notamment en collaboration avec l'association «Le début des haricots».

Au centre des priorités: augmenter, lorsque c'est possible, l'accessibilité pour les piétons, localement pour les personnes à mobilité réduite et pour les cyclistes. Au Keyenbempt, les sentiers sont retravaillés, notamment sur le tronçon de la Promenade Verte régionale. Les ponts au-dessus du ruisseau renforcent l'offre de promenade. Pour le Carré Tillens, les terres excavées pour la zone potagère ont permis l'intégration d'une rampe d'accès en remplacement de l'escalier et d'un belvédère (fig. 2b). Les deux sites ont fait l'objet d'une campagne de plantation d'arbres et de haies d'espèces adaptées. Au Keyembempt, l'accessibilité à certaines zones est rendue plus difficile afin de préserver, en parallèle à une gestion des milieux existants, la partie du milieu la plus propice à la flore et à la faune (fig. 2c). La construction de deux plateformes permet à présent l'observation de la faune et de la flore spécifiques au marais. Un abri souterrain inaccessible au public sert de refuge aux chauves-souris. Très différents mais toutefois fort similaires, les sites ont été renforcés dans leurs fonctions et leur identité propre.



**CANDIDAT**

Bruxelles Environnement (IBGE) –  
Région de Bruxelles-Capitale

**AUTEURS DE PROJET**

- Direction/concept : Serge KEMPENEERS
- Auteurs de projet :  
Laurent COSTA (Keyenbempt);  
Axel DEMONTY (Carré Tillens)
- Gestion du site/concept :  
Robert VANDERHULST

**PARTENAIRES**

- Andrea URBINA
- Bernard QUEECKERS
- CPAS de Forest
- Comité des jardins du  
Carré Tillens asbl
- Le début des haricots asbl

**FINANCEMENT**

- Bruxelles Environnement (IBGE)



▲ 2b

▼ 2c



**Fig. 2b et 2c**  
Keyenbempt (I. Leroy © SPRB).

## RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DU SITE DU PRIEURÉ DU ROUGE-CLOÎTRE

Le lieu-dit de Rouge-Cloître se situe à la périphérie Est de Bruxelles, sur la commune d'Auderghem, à la lisière de la forêt de Soignes. Témoin silencieux d'un riche passé, le site comporte encore quelques bâtiments et constructions bien conservés. Malgré les travaux d'infrastructure importants qui ont été réalisés ces dernières décennies, la vallée autour du Rouge-Cloître est restée en grande partie intacte. En ce lieu où les vastes étangs alternent avec les prairies et la forêt, proche de la ville, le site présente encore des qualités paysagères marquées. Jadis réservé exclusivement aux chanoines, il est devenu un endroit de prédilection pour les promeneurs, les amateurs de culture,

les amateurs de nature, les pêcheurs et autre public familial en quête de quiétude, d'activités sportives ou récréatives. (fig. 3a)

Au fil des siècles, le site a connu des utilisations très différentes. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, des chanoines s'y sont établis pour développer le Rouge-Cloître et en faire un prieuré. Après l'expulsion des derniers chanoines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le site a abrité principalement des activités industrielles. Les transformations et démolitions successives ont détérioré considérablement la richesse présente. Il reste toutefois quelques bâtiments, témoins des origines. Ceux-ci ont été protégés en tant que monuments (fig. 3b).

Au terme de l'époque industrielle, le site a évolué en s'adaptant au développement des loisirs: implantation d'exploitations HoReCa et d'activités connexes telles que des ateliers d'art, d'artisanat... qui ont conféré au site un caractère romantique (fig. 3c).

De nombreux objectifs ont guidé la revalorisation du site :

- restaurer le site (restitution historique) en prenant comme référence l'époque prieurale qui prévalait fin du XVIII<sup>e</sup> siècle telle que matérialisée par le plan du géomètre Culp en 1786 ;
- retrouver l'idée de confinement autarcique des installations prieurales. Cette fermeture est matérialisée par le mur d'enceinte et ses quatre portes qui ont été restaurés. Paradoxalement, ce cloisonnement restera théorique puisque le site est un centre d'activité jouissant d'un potentiel d'attractivité important qui invite le promeneur à s'y

Fig. 3a (A. de Ville de Goyet, 2011 © SPRB).



rendre soit pour y rester et profiter des installations existantes, soit pour simplement le traverser (éventuellement s'y arrêter) avant de se rendre en forêt ;

- suivre une logique paysagère qui s'intéresse à l'ensemble du site par une ouverture visuelle forte sur l'environnement extérieur, en particulier sur la vallée ;
- intégrer harmonieusement des fonctionnalités économiques, culturelles, pédagogiques et récréatives. En l'occurrence, il s'agit notamment de donner des affectations claires aux bâtiments en réhabilitant certains comme la maison du Prieur qui sera dédiée à l'HoReCa, la maison du Portier transformée en maison d'accueil et la ferme amenée à devenir, à terme, une ferme pédagogique ;
- valoriser le patrimoine naturel, que ce soit pour sa valeur biologique ou pour sa composante esthétique. Ainsi, les zones de réserve naturelle sont confirmées tandis que les jardins et l'espace public *intra-muros* sont recomposés de façon traditionnelle en harmonie avec les bâtiments présents ou la restitution de vestiges disparus selon une organisation et une mise en scène favorable à l'accueil du public.

Grâce aux moyens importants mis en œuvre, le site est à nouveau un lieu de convergence important pour les promeneurs et les visiteurs.



▲ 3b

▼ 3c



Fig. 3b et 3c (E. De Schrijver, Bruxelles Environnement).

#### CANDIDAT

Bruxelles Environnement (IBGE) –  
Région de Bruxelles-Capitale

#### AUTEURS DE PROJET

- Bruxelles Environnement (IBGE)
- JNC International sa
- Bureau Arsis
- Bureau Dupont de Sorgher, Gyömörey Mahboub architectes associés, GS&L architectes
- Bureau AGUA
- Bureau Ramboll group

#### PARTENAIRES

- Service public régional de Bruxelles – Régie foncière
- Service public régional de Bruxelles – Direction des Monuments et des Sites
- Service public régional de Bruxelles – Direction de l'Urbanisme
- BELIRIS - SPF Mobilité et Transports
- Commune d'Auderghem avec les organisateurs et associations locales
- Commission royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale

#### FINANCEMENT

- Bruxelles Environnement
- Service public régional de Bruxelles – Régie foncière
- Fonds BELIRIS

## LES JARDINS DU FLEURISTE, UN ESPACE POUR LES ARTS ET TECHNIQUES DU JARDIN

Un site en friche perché sur les hauteurs de Laeken et la création d'un «Centre bruxellois pour les Arts et Techniques du Jardin» sont les ferments de ce projet de jardins démonstratifs. Les Jardins du Fleuriste du Stuyvenberg réinvestissent cette terrasse aménagée pour le roi Léopold II et complètent le «Maillage Vert» bruxellois. (fig. 4a)

Jadis, le site des Jardins du Fleuriste distribuait les domaines horticoles et techniques royaux. C'est en effet à cet endroit, le lieu-dit *Donderberg* (Mont du Tonnerre), que Léopold II installa «son fleuriste», en prolongement visuel du parc du château du Stuyvenberg. À l'époque, Elie Lainé conçut le jardin et

ses deux terrasses. Sur la première, il ordonna un jardin d'inspiration classique constitué d'une promenade périphérique et de deux majestueuses vasques d'eau. La seconde, en contrebas, accueillait une pépinière, rendue invisible par un soutènement important sur lequel s'adossent des serres.

La vocation horticole du site a perduré malgré la disparition de Léopold II. Elle s'est même propagée sur le jardin d'E. Lainé par une activité de pépinière, d'abord privée, puis publique, autorisée par la donation royale (devenue propriétaire du site). Il ne restait alors plus rien du jardin d'origine dont la courte durée de vie n'excéda pas dix ans.

Dans l'esprit de la charte de Florence, le retour d'un jardin sur la terrasse supérieure restitue l'esprit initial du lieu. La composition réinterprète les plans de Lainé et pérennise le fil conducteur horticole fleuriste du Stuyvenberg. Le glissement sémantique d'un jardin privé aux dimensions royales à un jardin public a orienté une approche contemporaine dans ses formes et durable dans sa gestion. L'aménagement actuel des Jardins du Fleuriste s'articule autour d'un axe central, qui distribue les différents jardins. Le site s'ouvre sur la ville par une frange boisée en croissant de lune. Les jardins sont structurés en lisières vers l'axe central, du plus naturel au plus horticole, avant d'accompagner le regard vers le panorama. (fig. 4b)

L'aménagement contemporain est le support au projet de «Centre bruxellois pour les Arts et Techniques du Jardin» initié par la Division des Espaces verts

Fig. 4a (A. Demonty, Bruxelles Environnement).



de Bruxelles Environnement. Il intègre une approche durable par trois axes. Le premier concerne la gestion des eaux par un système innovant de récolte des eaux de pluies. La réserve d'eau suffit à la prise en charge de l'ensemble des arrosages et le maintien du niveau des bassins. Le second réside dans le choix des matériaux de construction (réemplois, bois labélisés...). Le troisième vise la promotion d'un entretien propre avec une prise en compte de la biodiversité, malgré le caractère fortement anthropique du milieu. (fig. 4c)



▲ 4b

Les jardins permettent la rotation des plantations au gré des nouveautés, l'intégration d'œuvres d'art ou de spectacles, et la collaboration avec divers créateurs pour se réinventer dans le temps (*Parckdesign*). Une signalétique originale permet d'identifier les plantes et de prendre connaissance des données historiques, techniques...

▼ 4c

#### CANDIDAT

Bruxelles Environnement (IBGE) –  
Région de Bruxelles-Capitale

#### AUTEURS DE PROJET

- Direction/concept :  
Serge KEMPENEERS
- Gestion du site/concept :  
Tülin BARMAN
- Auteur de projet :  
Axel DEMONTY
- Signalétique :  
Roseline DE LESTRANGE /  
Danielle VAN HEUSDEN
- Département projet :  
Philippe DE STAERCKE

#### FINANCEMENT

Bruxelles Environnement (IBGE) /  
Fond du Gaz naturel



Fig. 4b et 4c (A. Demonty, Bruxelles Environnement).

## CITÉ MODÈLE – PROJET DE RÉNOVATION DU SITE

À travers l'Europe, en périphérie des villes, de nombreux grands ensembles ont vu le jour sur base des théories modernistes de l'après-guerre. Selon celles-ci, les tours de logements devaient s'élever dans de véritables parcs. L'importance des espaces verts de la Cité Modèle s'inscrit dans une conscientisation du potentiel des paysages périurbains, tant en termes de développement durable, de consolidation de l'identité de ces quartiers que du bien-être individuel et collectif. (fig. 5a)

Ce projet de mise en valeur du paysage s'inscrit dans le cadre de la rénovation de plus de 1.000 loge-

ments sociaux implantés sur le site de la Cité Modèle, véritable icône moderniste développée pour l'Exposition universelle de 1958. Cette rénovation, sous-tendue par un programme socioculturel dynamique et avant-gardiste, a érigé cette cité sociale au rang de véritable quartier durable. Au travers du projet de Cité-Parc, le concept moderniste des «Tours dans le Parc» se voit magnifié. Les immeubles sont lovés dans un parc de 17 hectares conçu comme une succession de jardins offerts au public. L'escalier Jardin, le Jardin d'Hiver, le Jardin d'Eau, le Jardin des 5 Sens... sont autant de lieux conférant à l'ensemble une nouvelle identité. (fig. 5b)

L'objectif du projet est l'intégration par le paysage de cet ensemble dans son contexte urbain. En effet, la Cité Modèle, conçue initialement comme une ville dans la ville, était perçue comme un corps étranger, les habitants de la Cité étant catalogués par les riverains comme appartenant à une certaine catégorie sociale. L'intervention paysagère a ouvert la Cité sur son environnement en invitant les riverains à une balade verte au cœur même du site. (fig. 5c)

Les logements sociaux étant de dimension réduite et les équipements limités, les aménagements extérieurs, véritables moteurs du lien social, sont pensés en parfaite complémentarité avec les fonctions intérieures. Le principe de durabilité a pour conséquence de se refléter dans une multitude d'actions dont les acteurs deviennent les habitants eux-mêmes notamment au travers du collectif d'habitants «Cité

Fig. 5a (X. Claes).



Modèle Durable», mais aussi des pratiques de décision et de gestion.

Le projet vise à transcender l'art du jardin au-delà de la simple esthétique au travers d'une vraie philosophie de jardinier.

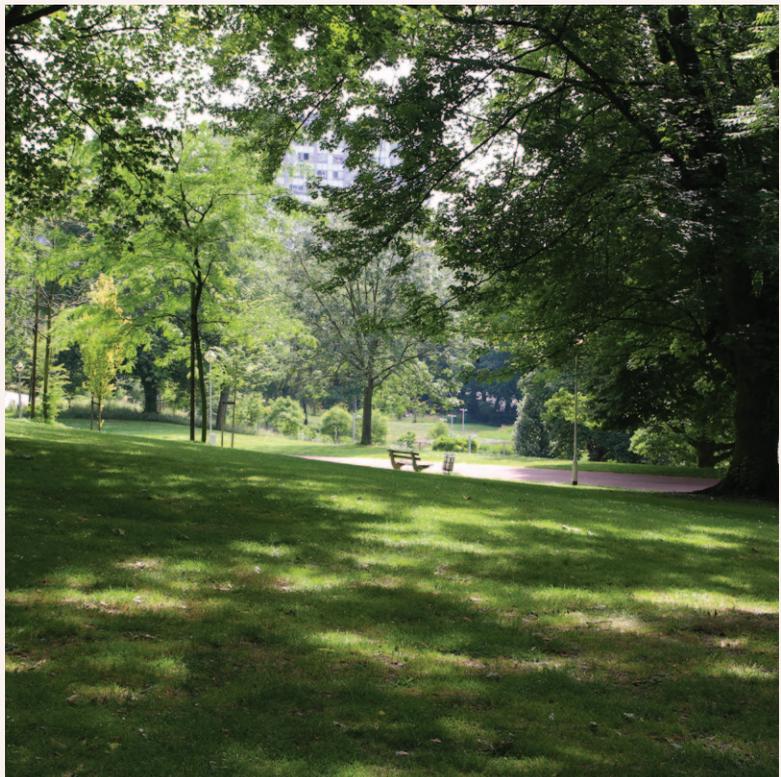
Plus qu'un pur concept, il s'agit de mettre en pratique une bonne gestion du paysage susceptible de sensibiliser le public. L'approche est ouvertement écologique, les plantes ne valent pas uniquement pour leur apparence, mais pour leur rôle dans la biodiversité.

Ici, le jardin devient une démarche artistique contribuant à accompagner le regard porté par les usagers sur leur cadre de vie, ce qui, *de facto*, induit auprès de ceux-ci un comportement respectueux de l'environnement et d'autrui.



Fig. 5b (X. Claes).

Fig. 5c (JNC international).



#### CANDIDAT

SCRL Le Foyer Laekenois-Cité Modèle  
– Société du Logement de la Région de  
Bruxelles-Capitale

#### AUTEURS DE PROJET

- Parcs et jardins :  
Gilles CLEMENT - JNC International sa
- Rénovation de la Cité Modèle : Collège des  
architectes [ARCHI + I SPRL - A33 - T.V.J.  
Maenhout – S. Van den Bergh] et Wessel  
de Jonghe – Van Nelle Ontwerpfabriek  
(architecte invité)
- Bureaux d'études :  
Arcadis S.W.K. – T.V. ESSA et ESTRACO

#### PARTENAIRES

- Service des Espaces verts  
de la Ville de Bruxelles
- Les Jeunes Jardiniers

#### FINANCEMENT

- Ville de Bruxelles
- Région de Bruxelles-Capitale
- SCRL Le Foyer Laekenois

---

## COLOPHON

### COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basy, Stéphane Demeter,  
Paula Dumont, Murielle Leseque,  
Cecilia Paredes, Brigitte Vander Bruggen  
et Anne-Sophie Walazyc.

### RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

### RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont

### SECRETARIAT DE RÉDACTION

Murielle Leseque

### COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

### COORDINATION DU DOSSIER

Murielle Leseque

### AUTEURS / COLLABORATION RÉDACTIONNELLE

Paulo Charruadas, Bruno Campanella,  
Mimi Debruy, Yannick Devos,  
Paula Dumont, Patrick Huvenne,  
Wim Lambrechts, Roger Langohr,  
Catherine Leclercq, Harry Lelièvre,  
Isabelle Leroy, Marc Meganck,  
Jean-François Plumier,  
Grégory Reinbold, Karim Sartou,  
Blanche Tirtiaux, Bart Vanmontfort,  
Brigitte Vander Bruggen,  
Stéphane Vanwijnsberghé,  
Anne-Sophie Walazyc.

### TRADUCTION

Gitracom, Data Translations Int.

### RELECTURE

Martine Maillard et le comité de rédaction.

### GRAPHISME

The Crew Communication

### IMPRESSION

Dereume Printing

### DIFFUSION ET GESTION DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,  
Brigitte Vander Bruggen.  
bpeb@sprb.irisnet.be

### REMERCIEMENTS

L'équipe du Centre urbain, Olivia Bassem,  
Ann Degraeve, Sylvianne Modrie.

### ÉDITEUR RESPONSABLE

Arlette Verkruyssen, directeur général  
de Bruxelles Développement urbain de la  
Région de Bruxelles-Capitale, CCN  
– rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous la  
responsabilité de leur auteur. Tout droit  
de reproduction, traduction et adaptation  
réservé.

### CONTACT

Direction des Monuments et des Sites-  
Cellule Sensibilisation  
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.  
<http://www.monument.irisnet.be>  
[aatl.monuments@sprb.irisnet.be](mailto:aatl.monuments@sprb.irisnet.be)

### CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la  
recherche des ayants droit, les éventuels  
bénéficiaires n'ayant pas été contactés  
sont priés de se manifester auprès de la  
Direction des Monuments et des Sites  
de la Région de Bruxelles-Capitale.

### LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM – Archives d'Architecture Moderne  
AGR – Archives générales du Royaume  
APR – Archives du Palais royal  
ARB – Académie royale de Belgique  
ARP – Archives René Pechère  
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles  
CEBE – Commission de l'Environnement  
de Bruxelles et Environs asbl  
CDBDU – Centre de Documentation  
de Bruxelles Développement urbain  
DMS – Direction des Monuments et  
des Sites  
IRSN – Institut royal des Sciences  
naturelles de Belgique  
KBR – Bibliothèque royale de Belgique  
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor  
het Kunstpatrimonium / Institut royal  
du Patrimoine artistique  
MRAH – Musées Royaux d'Art et d'Histoire  
MRBAB – Musées royaux des beaux-arts  
de Belgique  
ONF – Office National des Forêts  
SPRB – Service public régional  
de Bruxelles  
ULB – Université libre de Bruxelles

### ISSN

2034-578X

### DÉPÔT LÉGAL

D/2015/6860/004

Dit tijdschrift verschijnt ook  
in het Nederlands onder de titel  
« Erfgoed Brussel ».